

La Suisse en bref

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **2 (1963-1964)**

Heft 11

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA SUISSE EN BREF

- **En votation populaire**, le peuple a accepté le 24 mai la loi fédérale sur la formation professionnelle par 374.823 oui contre 171.543 non. La participation a été de 35,6 %.
- **La République et Canton de Genève** vient de fêter avec un grand éclat le 150^e anniversaire de son entrée dans la Confédération.
- Le Conseil fédéral a publié les conditions dans lesquelles la TV sera autorisée à faire de la publicité à partir du 1^{er} janvier 1965. Elle sera autorisée chaque jour sauf le dimanche, entre 19 h. et 20 h. 30, pour une durée de douze minutes. Les recettes serviront à l'amélioration des programmes de la TV suisse. L'alcool, le tabac et les médicaments ainsi que la propagande religieuse ou politique seront exclus des programmes publicitaires.
- Les auteurs des actes de terrorisme commis dans le Jura Bernois et ailleurs, ont été arrêtés. Cela a contribué à détendre l'atmosphère et facilitera le travail de synthèse de longue haleine qu'entreprend la Députation Jurassienne au Grand Conseil bernois après avoir consulté toutes les organisations jurassiennes.
- Plus de la moitié de la population suisse vit dans 26 agglomérations urbaines, suivant les chiffres de 1960 et la définition donnés par le Bureau fédéral de statistiques. En 1930, ces agglomérations groupaient 35 % de la population; en 1960, 51,3 %. Ainsi Zurich, avec ses 440.000 habitants, est le centre d'une agglomération comprenant une quarantaine de communes où vivent 170.000 habitants, soit au total 610.000 habitants à comparer avec le chiffre de 2,8 M total de la population urbaine de la Suisse.
- A la Journée des Transports à l'Expo 64 le 5 mai dernier, le Conseiller fédéral W. Spühler a annoncé une augmentation des tarifs ferroviaires et du prix de l'essence.
- La firme suisse PAILLARD vient de célébrer le 150^e anniversaire de sa création.
- **Bâle-Ville**. Une initiative lancée par les jeunes-radicaux de limiter l'éligibilité des députés au Grand-Conseil à trois législatures de 4 ans a été acceptée lors de la votation populaire.
- **Argovie**. Le peuple a rejeté pour la seconde fois une proposition du Gouvernement cantonal de prévoir pour l'Expo à Lausanne un subside de quelques 800.000 Frs. Cette décision doublement négative serait moins dirigée contre l'Expo que contre le Gouvernement cantonal et sa manière de préparer et de présenter la demande de crédit. Le fait qu'ainsi le Canton d'Argovie soit le seul canton ne soutenant pas l'Expo par un subside semble avoir créé dans la population argovienne un sentiment de gêne et il est question de corriger au mieux cette déficience par des collectes et par des subventions communales. La ville de Baden proposerait une contribution à l'Expo de 40.000 Frs.

MIRAGES

Crédits.

En supplément aux 871 millions accordés en 1961 par les Chambres fédérales pour la construction de 100 avions supersoniques du type Mirage III-B, le Conseil fédéral s'est vu obligé de demander un crédit supplémentaire de 576 millions, dont 200 millions se justifieraient par le renchérissement du coût de vie et les autres 376 millions par les frais occasionnés par des « modifications » apportées à cet avion afin de pouvoir y incorporer un système électronique américain, supérieur à celui normalement prévu par le constructeur français. Ces modifications sont en fait un développement non pas du type III-B pour lequel les crédits ont été votés, mais bien du type que le constructeur désigne type III-S.

Surprises.

L'énorme dépassement des crédits alloués a causé à tous les échelons, à commencer par les hauts fonctionnaires du Département militaire, la Commission de défense nationale et le Conseil fédéral, des surprises formidables, créant partout un sentiment de malaise et

appelant de vives critiques dans la presse de toutes tendances.

Prérogatives.

Le moins qu'on puisse dire c'est que la manière d'agir de l'administration militaire constitue une entorse très sérieuse aux privilèges du Parlement, privant ce dernier de sa liberté de décision, ou bafouant même ses décisions. Les deux chambres du Parlement se trouvent dans une situation délicate. Sans perdre la face, elles ne peuvent pas avaliser la nouvelle demande de crédits. Elles ne peuvent pas non plus revenir simplement sur leur décision de 1961, car cela signifierait une perte de plusieurs centaines de millions (400 millions seraient engagés en ce moment), et la question du renouvellement de nos avions militaires, déjà très en retard, serait à reprendre depuis le début. En ce moment (début juin), se montre au Conseil national la tendance de remettre l'affaire à la session d'automne au lieu de la discuter pendant la session de juin, comme le désirait le Conseil fédéral, et de nommer une commission parlementaire qui aurait comme tâche de rechercher dans l'intervalle les causes des dépassements de crédit.

N. d. l. r. Entretemps, les deux Chambres en ont décidé dans ce sens.

Coupables.

Même avant de publier le message de demande de crédits supplémentaires, le Conseil fédéral a nommé une commission d'experts avec des devoirs analogues à ceux que pourrait recevoir la commission parlementaire. On ignore évidemment à quelles conclusions pourraient arriver ces commissions. Cependant, il semble d'avance que l'on ne devra pas être fort surpris de constater finalement que cette ou ces commissions ne parviennent pas à conclure à la présence de négligences, ou d'ignorance intentionnelle des décisions du Parlement, ou la désignation d'une personne déterminée comme fautive ou incompétente. Il est probable qu'on finira par incriminer un manque de précision dans la distribution des responsabilités et des compétences dans les multiples échelons du Département militaire, indispensable pour traiter des affaires telles que l'achat d'avions « pour demain », dont un type donné n'est jamais « fini ».

Edem.

LE SIXIEME RALLYE TOURISTIQUE DE L'UNION SUISSE DE BRUXELLES — 31 MAI 1964

« L'essentiel n'est pas de vaincre, mais de participer. » Ces mots pourraient être le symbole de notre rallye automobile qui a donné l'occasion à nos Sociétaires de se retrouver en famille à Ronquières, après une charmante promenade à travers les sites pittoresques du Brabant et du Hainaut.

L'orage qui a bien voulu attendre 19 heures pour se déchaîner, permit à notre manifestation de se dérouler sans encombre.

Privé de son Président et de son Secrétaire, le Comité de l'Union Suisse fit appel à ses vétérans et à sa « jeune garde », nouvellement incorporée. C'est ainsi que nous eûmes le plaisir de voir coopérer les jeunes recrues de l'Union et les moins jeunes, toujours aussi dynamiques.

Puisqu'il fallait des vainqueurs, ils furent désignés. Aucune limitation de temps n'ayant été imposée, les difficultés surgirent de questions posées aux conducteurs et aux passagers des 28 voitures participantes sur l'observation en général, et du résultat de jeux d'adresse. Voici le classement des premiers équipages :

Challenge Dames : 1. Melle BUOL Lotty ; 2. Mme DRAYE Cécile ; 3. Mme WALTER Heidi, etc.

Challenge Messieurs : 1. M. SCHAEERER Kurt ; 2. M. WIDMAYER Arnold ; 3. ex-aequo : MM. TOBIAS Bernhard et DETRY Constant ; 4. M. WAHL Jean-Pierre ; 5. M. HUNZIKER Carlo, etc.

Félicitons Melle BUOL de son succès et considérons avec sympathie la victoire chez les messieurs d'un jeune stagiaire de l'Ambassade, qui, cette année, termine à Bruxelles une période d'instruction de deux ans. La victoire de ce jeune Zurichois, ayant comme passager un compatriote également zurichois, M. BELSER Edouard, prend toute sa signification lorsque l'on sait que les questions posées en vue du classement final exigeaient des concurrents un sens très sûr de l'observation et une connaissance approfondie de la langue française.

La distribution des prix apporta à chaque participant un souvenir de cette amicale manifestation, mise chaque année sur pied avec l'unique préention de permettre aux Suisses de Belgique de se rencontrer et de se rassembler (selon l'habitude nationale qui remonte à l'année 1291), sous les couleurs fédérales de notre magnifique drapeau rouge à la croix blanche.

LE PASSAGER CLANDESTIN.

AVIS AUX NEUCHATELOIS

La journée neuchâteloise de l'Expo aura lieu le vendredi 18 septembre 1964. Les Neuchâtelois de l'étranger seront les invités du Conseil d'Etat. Formulaire d'inscription disponibles chez M. J. Pierre-humbert, 151, av. Chazal, Bruxelles 3, avant le 10-8-64.